

Réalisateur | Réalisatrice audiovisuel

A vous de mettre en son, lumière et image



Formation adulte

Vous avez plus de 18 ans ?

Vous cherchez à vous former tout en travaillant ?

L'alternance est la solution idéale pour acquérir les compétences nécessaires à la pratique d'un métier.

Vous supervisez tout ou une partie de la réalisation d'un produit audio-visuel destiné au public.

Ces réalisations sont diverses : reportages, œuvres de fiction, émissions télévisées, documentaires...

Vous déterminez l'équipement et la mise en œuvre les plus adéquats au type et au lieu de réalisation. Les étapes de montage et de mixage vous permettent de créer, tant au niveau du son que de l'image, votre produit final.

Tout au long de la formation, vous serez amené à porter différentes casquettes allant de celle de technicien à celle de manager en passant par scénariste, metteur en scène, monteur, cadreur ou producteur.

Vos tâches diffèrent selon que vous travailliez pour une entreprise, la télévision ou le cinéma.

Une partie de votre travail consiste également à monter un dossier pour trouver les financements et subsides pour réaliser le film ou en assurer la promotion à la sortie.

Journée type

La réalisation d'un produit sonore est divisée en cinq étapes qui nécessitent votre intervention :

- Le développement (conception du script)
- La pré-production (cahier des charges et préparation du tournage)
- La production (tournage rassemblant les techniciens et les artistes)
- La post-production (montage et composition)
- La distribution (tirage des copies pour les salles et promotion)

Au cinéma, vous commencez par collaborer au synopsis conçu par les scénaristes sur base d'un projet. Ensuite vous participez au découpage technique des séquences en différents plans incluant des indications sonores et visuelles utiles aux techniciens. Après le tournage, vous travaillez en studio avec le monteur pour assembler le son et l'image. Vous pouvez aussi être amené à effectuer les repérages

vous-même, à contacter les agents des acteurs, organiser des auditions ou adapter le jeu des acteurs.

A la télévision, vous supervisez la préparation puis l'enregistrement en respectant les souhaits de la direction de la chaîne. Vous pouvez également intervenir dans le choix des décors ou du générique et participer à la sélection des candidats. Pendant l'enregistrement ou le direct, vous êtes en régie et dirigez les techniciens pour les prises de vue.



Visite de l'atelier

Débouchés

Au bout de trois ans de formation, vous pouvez choisir de :

- Ouvrir votre propre studio de réalisation
- Travailler comme salarié dans le domaine de l'audio-visuel
- Vous perfectionner dans une technique propre à la réalisation (son, image, post production...)

Qualités

Quelles qualités devez-vous posséder pour être réalisateur audiovisuel ?

Vous devez être résistant, créatif et rigoureux.

Quelles qualités développerez-vous pendant votre formation ?

Vous allez développer vos aptitudes technologiques, le goût du travail en équipe, votre capacité d'adaptation, votre sens de la précision et de la négociation et aurez acquis des compétences en gestion.

Détails sur la formation:

Horaire:

L'horaire repris ci-dessous est à titre indicatif et est susceptible d'être modifié :

1^{ère} année

- Groupe A : Mardi 9h30 - 17h
- Groupe B : Mercredi 9h30 - 17h

2^{ème} année

Mercredi 9h30 - 17h

3^{ème} année :

Vendredi 9h30 - 17h

Programme:

1^{ère} chef d'entreprise (256h)

- Communication audiovisuelle (20h)
- Captation d'image et diffusion (80h)
- Eclairage (60h)
- Captation de son (80h)
- Technique de reportage (16h)

2^{ème} chef d'entreprise (256h)

- Création d'entreprise, droit et législation (26h)
- Comptabilité et gestion financière (32h)
- Gestion appliquée (8h)
- Communication audiovisuelle (40h)
- Techniques de montage vidéo (60h)
- Techniques de montage audio (60h)
- Reportage vidéo (30h)

3^{ème} chef d'entreprise (256h)

- Création d'entreprise, droit et législation (12h)
- Comptabilité et gestion financière (18h)
- Fiscalité (12h)
- Gestion commerciale (8h)
- Projet d'entreprise, esprit d'entreprendre (12h)

- Gestion appliquée (12h)
- Techniques de montage vidéo (60h)
- Techniques de montage audio (60h)
- Reportage vidéo (24h)
- Synopsis et scénario (18h)
- Production (12h)
- Techniques audiovisuelles spécifiques (8h)

Organisation

L'alternance allie cours théoriques dans un centre de formation et formation pratique en entreprise. Nous vous proposons de vous former dans ce métier en concluant une convention de stage avec une entreprise (+/- 26 à 30 heures par semaine) et en suivant des cours dans un centre de formation (+/- 8 à 12 heures par semaine).

Pratique en entreprise

Vous devrez être occupé dans la profession pour laquelle vous vous formez :

- En concluant une convention de stage rémunéré avec une entreprise formatrice
- En étant sous contrat de travail dans le métier pour lequel vous vous formez
- En bénéficiant d'un stage non rémunéré pour le nombre d'heures de pratique minimum obligatoire si vous êtes dans l'impossibilité de répondre à l'une des deux situations reprises ci-dessus.

Le référent stage est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est présent pour vous orienter, vous aider dans vos recherches de stages, il est chargé des aspects administratifs et veille au bon déroulement de votre formation en entreprise.

N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil. Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et aboutit souvent à l'engagement du stagiaire au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

Certification

A l'issue de la formation, l'apprenant obtient un diplôme chef d'entreprise "Réalisateur audiovisuel" homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'un certificat de gestion.

DETAILS SUR LA FORMATION

Diplôme chef d'entreprise Réalisateur audiovisuel et certificat de gestion

Prix: 325 euros par an

Durée: 3 ans

Pratique en entreprise obligatoire pour chaque année de formation

Plus d'informations : 0800 85 210 - info@efp.be

CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir 18 ans accomplis au 31/12 de l'année d'inscription ou avoir satisfait à l'obligation scolaire à cette date ET répondre à l'une des conditions suivantes:

- 4^{ème} année secondaire réussie dans l'enseignement général, technique ou artistique (CESI/CE2D)
- 6^{ème} année secondaire réussie dans l'enseignement professionnel (CE6P ou CQ6P)
- Certificat d'apprentissage
- Examen d'admission aux conditions générales (CESI/CE2D)